



## Bail commercial different de l'acte de cession

-----  
Par barbot

Bonjour

j'ai acheter un " café bar brasserie"en Février 2006 après l'interdiction de fumer Février 2007 j'ai perdu 60% de mes clients ,suite à cette chute phénoménale je n'ai d'autre choix que mettre en activité la brasserie, mon bailleur me refuse le droit de l'exploiter sous prétexte que sur le bail il est mentionner " bar snack" , puis je me retourner contre le vendeur pour obtenir un dédommagement. Merci

-----  
Par chaber

L'acte de cession de fonds de commerce comporte-t-il la mention Café Bar Brasserie.?

-----  
Par barbot

oui Monsieur

-----  
Par barbot

ij]bonsoir Mr Chaber, mais je n'ai pas la réponse à ma question , concernant mon litige? merci

-----  
Par chaber

Si le bail du vendeur reprenait les memes mentions que l'acte de cession, le bailleur aurait dû reprendre les mêmes termes